

**LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS ET NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS**



**CANADA HOUSE WELLNESS GROUP PRÉSENTE SES RÉSULTATS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE FINANCIER 2022 – AUGMENTATION DES REVENUS DE 126 % PAR RAPPORT AUX RÉSULTATS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2021**

*Louiseville, Québec – 23 décembre 2021 (CNW)* - Canada House Wellness Group Inc. (CSE: CHV) (« **Canada House** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer ses résultats pour le trimestre ayant pris fin le 31 octobre 2021. Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens. Tous les détails se trouvent à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

**Faits saillants – finances :**

- Les revenus étaient de 5 106 \$, soit une augmentation de 2 843 \$ ou 126 %, comparativement à 2 263 \$ au cours de la même période de l'exercice précédent.
- La perte et la perte globale pour l'exercice de la période de trois mois se terminant le 31 octobre 2021 ont été de 3 377 \$, une amélioration de 1 318 \$ ou 64 % comparativement à une perte de 2 059 \$ au cours de la même période en 2020. La perte et la perte globale pour le trimestre comprenaient une dépréciation des actions de 1 344 \$. Sans la dépréciation des actions, la perte et la perte totale pour le trimestre auraient été de 2 033 \$.
- Les flux de trésorerie employés pour les activités d'exploitation ont été de 1 727 \$, soit une diminution de 961 \$ ou 36 %, comparativement à 2 688 \$ au cours de la même période en 2020.
- Les flux de trésorerie employés pour les activités de placement ont été de 613 \$ comparativement à 224 \$ au cours de la même période en 2020.
- Les flux de trésorerie nets employés dans les activités de financement étaient de 1 379 \$ comparativement à 2 761 \$ au cours de la même période en 2020.
- Les capitaux propres représentaient un surplus de 1 229 \$ comparativement à 6 873 \$ au 30 avril 2021.

- La trésorerie était de 874 \$ au 31 octobre 2021, comparativement à 1 835 \$ au 30 avril 2021.

« Nous sommes très heureux de la croissance des revenus que nous connaissons sur les marchés du cannabis à fins médicales et récréatives, comme en témoigne notre revenu consolidé qui a plus que doublé par rapport à la même période l’an dernier. Nous commençons à peine à voir les retombées financières positives d’une croissance importante du marché de la consommation adulte, avec une rétroaction positive et une forte demande de nos produits dans neuf provinces canadiennes, a déclaré Chris Churchill-Smith, PDG de Canada House. Nous continuons de recevoir de solides commentaires sur la plateforme et l’offre de produits d’Abba, avec des ventes de produits médicaux qui augmentent à un rythme constant. Nous nous réjouissons à l’idée de poursuivre notre succès et d’obtenir les meilleurs résultats de l’industrie, alors que nous achevons et intégrons la transaction avec MTL Cannabis. »

### **Faits saillants – activités :**

- Le 9 août 2021, le Canada House et MTL Cannabis ont conclu une entente définitive d’échange d’actions pour l’acquisition par Canada House de toutes les actions émises et en circulation de MTL Cannabis (la « **transaction** »). La transaction entre des parties sans lien de dépendance est conclue et constitue une « prise de contrôle inversée » de la Société. Il est prévu que la Société exercera ses activités sous la dénomination sociale MTL Cannabis, dont les actions se négocieront à la Bourse des valeurs canadiennes sous un symbole connexe après la clôture de la transaction. La Canada House s’attend à ce que la transaction soit conclue au cours du premier trimestre civil de 2022.

La Société a également annoncé qu’avant l’échéance de ses débentures convertibles en circulation datées du 5 décembre 2017 (les « **débentures de 2017** »), la Société a correspondu avec les détenteurs restants des débentures de 2017 et des accords de modification de débentures convertibles proposés (les « **accords de modification** ») pour : i) reporter la date d’échéance des débentures de 2017 au 5 décembre 2022; ii) augmenter le taux d’intérêt sur le capital impayé de 8,5 % par année à 18,0 % par année à compter du 5 décembre 2021; iii) supprimer le droit de conversion en vertu de la débenture; et, iv) réaffirmer les obligations de la Société en vertu des débentures de 2017. Étant donné que la date d’échéance des débentures de 2017 est passée sans que les montants dus à l’échéance aient été payés, la Société est en défaut aux termes des débentures de 2017 et continuera de l’être jusqu’à ce que la Société paie les montants dus à l’échéance ou qu’elle parvienne à des accords concernant le report de la date d’échéance de celles-ci. Si la Société n’est pas en mesure de conclure des accords de modification avec tous les détenteurs des débentures de 2017 pour prolonger la date d’échéance des débentures de 2017, le capital et les intérêts des débentures de 2017 qui ne font pas l’objet de ces prolongations seront dus et exigibles et les détenteurs des débentures de 2017 pourront exercer des droits pour en exiger le paiement.

### **À propos de la société Canada House**

Canada House Wellness Group Inc. est la société mère d’Abba Medix Corp., un producteur autorisé de Pickering, en Ontario, qui produit du cannabis médical de grande qualité; IsoCanMed Inc., un producteur autorisé de Louiseville, au Québec, qui cultive du cannabis de qualité supérieure dans son installation de

production intérieure de 64 000 pieds carrés; Cliniques Canada House Inc., avec des cliniques partout au pays qui travaillent directement avec des équipes de soins primaires pour proposer des services thérapeutiques spécialisés de traitement avec cannabinoïdes aux patients souffrant de problèmes médicaux simples et complexes; et Knalysis Technologies, un fournisseur de logiciels entièrement personnalisables en nuage qui relie médecins, fournisseurs et patients aux données qui appuient les traitements avec le cannabis médical.

Canada House sert le marché canadien du cannabis destiné principalement au marché médical. Pour plus d'informations, visitez le [www.canadahouse.ca](http://www.canadahouse.ca) ou le site de SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

**Pour plus d'information, contactez :**

**Steven Pearce, Vice-President, Legal**

Canada House Wellness Group

289-980-3584

[spearce@canadahouse.ca](mailto:spearce@canadahouse.ca)

Mise en garde concernant l'information prospective Ce communiqué contient des déclarations prospectives, y compris des déclarations qui portent, entre autres, sur les activités cliniques, de production et de technologie de la Société, ses plans d'avenir, les marchés, les objectifs, les buts, les stratégies, les intentions, les croyances, les attentes et les estimations de la Société, et peut généralement être cerné par l'utilisation de mots comme « peut », « doit », « devrait », « pourrait », « probable », « possible », « s'attendre », « a l'intention », « prévoit », « croit », « planifie », « vise » et « continue » (ou la forme négative) ainsi que par des mots et des expressions d'importance semblable. Bien que la Société soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes, et il ne faut pas se fier indûment à de tels énoncés. Certains facteurs ou hypothèses réels importants sont appliqués dans la formulation d'énoncés prospectifs, et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux qui sont exprimés ou implicites dans ces énoncés. Les hypothèses importantes utilisées pour élaborer de l'information prospective dans le présent communiqué comprennent, entre autres, la clôture de la transaction avec MTL Cannabis et la réception de toutes les approbations connexes nécessaires relativement à la réglementation et aux actionnaires, et le Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales (RACFM) et de la Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, adoptées par le gouvernement fédéral du Canada, rendant légaux les produits comestibles, les vapes et les huiles à base de cannabis à des fins récréatives le 17 octobre 2018 et le 17 octobre 2019; les liquidités et les ressources en capital de la Société, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaire pour financer ses activités; le niveau de concurrence; la capacité d'adapter les produits et services au marché changeant; la capacité d'attirer et de retenir des cadres clés; et la capacité d'exécuter des plans stratégiques. Des renseignements supplémentaires sur les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes et sur les facteurs importants ou les hypothèses appliquées à la création d'énoncés prospectifs se trouvent dans le plus récent rapport de gestion annuel et intermédiaire de la Société, sous la rubrique « Risques et incertitudes », ainsi que dans d'autres documents de divulgation publique déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. À moins que la loi ne l'exige, la Société n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres éléments.

Ni le CSE ni son fournisseur de services de régulation (tel que ce terme est défini dans les politiques du CSE) n'assument la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.